



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE NEUFCHATEAU**

2 bis, avenue François de Neufchâteau
88300 Neufchâteau
tél : 03 29 94 08 77 - fax : 03 29 06 19 59

RAPPORT
Commission Intercommunale d'Accessibilité
Réunion du 18 janvier 2011

Etaient présents :

Michel DENNY (Certilleux), Jean-Pierre VOILQUIN (Circourt sur Mouzon), Michel SCHAEFFER (Greux), Marie France GEHIN (Maxey sur Meuse), Patrice BERARD (Neufchâteau), Claudine CLAUDOT (Neufchâteau), François BERGER (Pompierre), Jacques BOGARD (Tilleux), Pascal NOEL (DST Neufchâteau) et Anne MUNDING (service technique de la CCPN)

Etaient excusés :

MM LECLERC, FAUVET, DUMONT, DEPRET, DEANTONI, HILAIRE, SCHNEIDER (APF), DIDIERLAURENT (DDT antenne IAT Vittel), CATALA
Mmes GARDEUX, MOLLIER, GROS, AUBEL

L'ordre du jour:

- Diagnostic accessibilité des ERP de la CCPN
- Bilan intermédiaire des états des lieux en vue de l'élaboration des PAVE
- Information des actions réalisées sur le territoire (études et travaux)
- Actions à mener en 2011

Diagnostic accessibilité des ERP, propriétés de la CC du Pays de Neufchâteau :

Ce diagnostic a été confié au bureau DEKRA qui a remis son rapport fin 2010.

Le rapport, présenté à la commission porte sur :

- la piscine Gabriel BODENREIDER,
- le fort de Boulémont

La commission s'interroge sur les éléments du rapport (impact de l'accessibilité sur les éléments historiques et patrimoniaux du fort, accès aux bassins de la piscine,...).

Il est décidé de se rapprocher des services de la Direction départementale des Territoires (DDT) afin d'obtenir des précisions sur ces questions.

Un rappel est présenté aux membres présents sur les obligations des collectivités d'établir le diagnostic pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie mais surtout de réaliser les travaux de mise en accessibilité de tous les ERP pour 2015. Différents éléments à réaliser sont présentés : marquage des escaliers, aménagement des banquettes d'accueil, éléments de signalisation et d'information,...

La ville de Neufchâteau a réalisé le diagnostic de ces ERP durant l'année 2010. M. DENNY informe la commission que la commune de Certilleux a également réalisé son diagnostic.

Une documentation sur l'accessibilité des ERP établie par la CCI du Limousin est présentée, elle concerne une communication à destination du secteur privé à vocation commerciale, artisanale et les professions libérales.

La commission décide de se rapprocher de la Chambre des métiers de Vosges afin de savoir si il existe une communication semblable dans notre secteur. Ce point avait déjà été abordé par M. SCHNEIDER de l' APF, lors de la commission de 2009.

Bilan intermédiaire des états des lieux en vue de l'élaboration des PAVE

Un diaporama, préparé par Mme Mariani de l'ARIM Lorraine est projeté à la commission.

Un PAV comprend 3 parties:

- a) Le diagnostic,
- b) Les préconisations
- c) La programmation.

- a) Le diagnostic a été réalisé en deux temps :

Une première approche technique des éléments à diagnostiquer qui s'est opérée par le biais de différents relevés sur le terrain:

- o État et nature des revêtements,
- o Localisation du mobilier urbain,
- o Métré de largeur de trottoir et de voirie,
- o Mesure des pentes,
- o Caractéristiques des franchissements de voirie
- o Repérage des obstacles et difficultés (grilles au sol, devers de sortie de garage, trous...)
- o Repérage des éléments techniques de la gestion des eaux pluviales gênant l'accessibilité
- o Caractéristiques des franchissements piétons.
- o Éclairage nocturne.

Puis ce diagnostic s'est traduit par:

- o La mise en place de fiches thématiques relevant les principaux dysfonctionnements propres à chaque commune.
- o Un tableau de recensement des éléments repérés, véritable outil de gestion de l'accessibilité pour les techniciens de chaque commune.
- o Une cartographie repérant précisément les éléments de dysfonctionnement selon la légende

L'ensemble de ces éléments a été présenté individuellement à chaque commune.

Il ressort :

- o Nombreux dysfonctionnements ponctuels aisément remédiables (panneaux à rehausser, irrégularités au sol à reprendre);
- o Réflexion à l'échelle intercommunale qui va permettre d'uniformiser les projets dans les communes. Systématiser certains aménagements comme les arrêts de bus, la signalétique... favorise une bonne pratique des lieux.
- o Des aménagements déjà existants aux normes relevés à Maxey sur Meuse, Moncel sur Vair, Rebeuville, Sartes, Tilleux

Les éléments récurrents de dysfonctionnement sont :

- o Déficit de traversées piétonnes aménagées et sécurisées ;
- o Problèmes de gestion du stationnement ;
- o Problèmes liés aux arrêts de bus (localisation, accès, aménagement de l'arrêt en lui-même) ;
- o Absence d'aménagement pour les déplacements vélos ;
- o Incivilités des usagers qu'il est primordial de sensibiliser.

A l'issu de la présentation du diagnostic nous avons avec chaque commune pointé le doigt sur les secteurs, les éléments, les plus nécessaires et/ou les plus stratégiques à développer.

En effet la loi n'impose pas de délais de réalisation des travaux de mise aux normes.

Simplement toute intervention sur la voirie est l'occasion d'aménager l'espace public.

Ainsi une hiérarchisation des travaux à effectuer se crée naturellement à partir des projets déjà prévus, des priorités relevées par le diagnostic lorsque des situations sont dangereuses

La phase II correspond à la mise en place des préconisations et concomitamment de leur programmation.

Il s'agit maintenant de valider définitivement les priorités, d'estimer globalement l'investissement que ces enjeux représentent et de les intégrer à un projet à long terme.

b) Les préconisations :

Étape d'apprentissage et de sensibilisation

Le but de cette partie est de fournir les éléments de connaissance nécessaires à une bonne gestion des espaces publics en terme d'accessibilité.

Les préconisations sont abordées sous 2 catégories:

- o Les problématiques ponctuelles (ex: mise aux normes d'un passage piéton, rehaussement d'un panneau...).
- o Les problématiques induisant un projet global (ex: remaniement de la place du village, révision du plan de déplacement...).

Concernant les problématiques ponctuelles l'outil de réponse mis en place est:

- o La reprise du tableau de recensement des dysfonctionnement repérés complété dans sa dernière colonne.
- o La mise en place de fiche de synthèse thématiques.

Chaque thématique présente l'aspect réglementaire ainsi que des pistes de solution concernant :

- Disposition des mobiliers
- Stationnement
- Arrêt de bus
- Passages piétons...

Concernant les problématiques induisant une réflexion plus globale par la réalisation de fiche thématique qui permettent:

- De poser clairement la problématique.
- De proposer une hypothèse d'aménagement
- De servir d'amorce à des discussions lorsque d'autres intervenants entrent en jeu dans la mise en place du projet (Conseil général, DDT, ABF...).

Ces éléments de connaissance devront être appliqués lors de chaque intervention sur les lieux publics de la commune.

Ils devront être anticipés lors des projets qui modifient les éléments de voirie.

Pour ce faire ils doivent être largement communiqués aux personnes intervenant sur l'espace public : techniciens, entreprises, élus,...

c) La programmation :

Cette partie se compose de 2 éléments:

- o un plan schématique relatant les principales interventions prévues, « le plan d'aménagement ».
- o Des tableaux estimatifs des coûts des principales interventions. Ceux-ci sont hiérarchisés à court, moyen et long terme. Des délais annuels peuvent être engagés.

Le Plan de mise en Accessibilité de Voirie et des espaces publics doit se finaliser autour de fin avril. Un rapport sera étudié et remis à chaque commune

Information des actions réalisées sur le territoire

Fin mai 2010, la communauté de communes a participé à deux des ateliers qui se sont déroulés à la Préfecture des Vosges et dont le travail a été présenté lors des journées territoriales de l'accessibilité. Les différents thèmes abordés sont : la voirie, le transport, le cadre bâti, les commissions communales et intercommunales.

Le résultat de ces journées sont accessibles sur le site de la préfecture des Vosges : www.vosges.pref.gouv.fr à la rubrique « accessibilité » chapitre « mettre en œuvre les démarches »

MM BERARD et NOËL informe la commission, que pour l'année 2010, la commune de NEUFCHATEAU :

- A réalisé l'accessibilité du cheminement allant du carrefour Albert Voilquin jusqu' à la place Carrière, ainsi que du cheminement allant de la rue Jules Ferry jusqu'à la rue du Général Henry (abaissement de trottoir, bandes podotactiles,...)
- A réalisé l'accessibilité du bureau de la police municipale,
- Réalise actuellement l'aire d'accueil des gens du voyage dont 1 emplacement et les installations sont aux normes d'accessibilité,
- A réalisé la mise aux normes d'accessibilité des vestiaires du stade,
- A étudié l'accès aux sanitaires du cinéma le Scala,

Pour CIR COURT SUR MOUZON, M. VOILQUIN indique que le logement du rez de chaussée, situé à l'ancienne école de Bréchaincourt est accessible.

Mme MUNDING informe également la commission de la réalisation de l'aménagement du quartier de l'Anglesson et de la création du parking d ' l'Eglise à LIFFOL LE RAND. L'ensemble étant entièrement accessible. La commune de REBEUVILLE vient d'ouvrir un gîte dont le rez de chaussée est entièrement accessible. Cette réalisation ouverte fin 2010 a surtout reçu une labellisation « TOURISM'HANDICAP » et à obtenu 3 fleurs par Gîte de France.

Actions à mener en 2011

- Poursuite du PAVE (fin programmée en avril 2011)
- Communication auprès des communes pour l'élaboration des diagnostics ERP publics
- Communication auprès des ERP privés: commerces, professions libérales,...
- Programmation de rencontres avec les service du Conseil Général (transports scolaires,...)
- Diagnostic des transports (trajets piscines)

Le président
De la Communauté de Communes
Du Pays de Neufchâteau
Simon LECLERC

